

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation adressée le : 3 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 juin, à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, M. CALLAUD Yves, M. VALLEE Dany, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, Mme JOBLET Brigitte, M. CHAUVIN Arnaud, formant la totalité des membres en exercice.

Absent : Mme GRENECHE Sandrine

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte,

Attribution du marché – travaux de voirie 2019

- chemin de La Plumetière et chemin de La Gadelière

Le Maire rappelle la décision de consulter les entreprises, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux à réaliser sur les voies communales. Compte tenu du montant estimé, il précise que la publicité a été effectuée par affichage extérieur et que 3 entreprises ont été consultées.

Il donne le résultat de cette consultation et de l'analyse de l'offre reçue de l'entreprise Pigeon. Les entreprises Colas et Flechard n'ont pas donné de réponse.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir ces travaux,

Le Conseil Municipal, après délibération, choisit l'entreprise Pigeon TP (mieux disant), montant HT de 10 340.64 euros soit 12 408.77 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Enfouissement des réseaux aériens rue de la Métairie - Trizay - Choix de l'entreprise

Le Maire

- rappelle :
 - le projet d'enfouissement des réseaux aériens des réseaux rue de la Métairie et les subventions accordées au titre du FDI et du Territoire d'Énergie d'Eure-et-Loir.

- présente le résultat de la consultation.

- propose de retenir le devis de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE pour un montant HT de 17 276.36 €, soit TTC 20 731.63 €

Le Conseil Municipal, après délibération approuve ce devis, autorise le maire à passer commande afin que les travaux soient réalisés durant le second semestre 2019.

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019

Participation commune Formation « Prévention et Secours civique de niveau 1 (PSC1) – Croix Rouge

La Commune de Trizay-Coutretot-Saint-Serge propose des cours de Prévention et Secours civique de niveau 1 (PSC1) organisés par la Croix Rouge de Nogent-le-Rotrou les 1, 2 et 3 juillet 2019. Cette formation d'un coût de 60 € par personne est ouverte aux habitants de la commune et aux personnes extérieures.

Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 50 % soit 30 € au financement de cette formation premiers secours, aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 30 € à chaque habitant de la commune participant aux cours de prévention de secours civique les 1, 2 et 3 juillet 2019.

Régie de recettes – Autorisation demande de remboursement

Le Maire explique la nécessité de prendre une délibération en cas de remboursement de location des salles La Métairie et La Fontaine,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2018 instituant une régie de recettes pour des produits divers, et fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, et du suppléant,

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 6 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement de location des salles de La Métairie et La Fontaine.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe les conseillers du passage du jury le jeudi 20 juin 14 h pour le concours des Villes et villages fleuris 2019 (vvf) organisé par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

M. Granger, journaliste pour les « Cahiers du Fleurissement » a publié un article sur l'aménagement du jardin du bourg de Trizay. Ce magazine est adressé uniquement aux élus, techniciens, jardiniers et membres des jurys qui collaborent à l'aménagement, à l'embellissement, au fleurissement du cadre de vie de leurs communes.

M. le Maire rappelle les dossiers en cours avec la Communauté de communes du Perche : l'élaboration du PLUI, l'entrée de deux nouvelles communes La Chapelle Royale et Les Autels Villevillon et le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes.

M. le Maire annonce que la vente du terrain (lot n° 6) du lotissement Le Hameau du Chêne a été conclue. A ce jour, il reste 3 terrains à vendre (lots n° 7 – 8 et 10).

M. le Maire fait un point concernant l'organisation de la fête « Les Talents de la commune » organisée le 15 et 16 juin 2019.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 19 septembre 2019.